



Province de Québec
Municipalité régionale de
comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général, que le règlement numéro 341-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 127-2002 et adopté par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée spéciale du 28 juin 2023, est entré en vigueur le 24 août 2023, suite à un avis favorable de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but du règlement 341-2023 est d'ajuster les dispositions du RCI 127-2002 en lien avec l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Ce règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au www.mrcotbiniere.org/sadr/ et au bureau municipal de chaque municipalité locale de la MRC.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 6^{ème} jour du mois de septembre 2023.

Stéphane Bergeron
Directeur général